

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/09/21-23-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 21 septembre 2021, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Vu le Certificat d'irrecouvrabilité en date du 22 juin 2021 établi par la SELARL STEPHAN SPAGNOLO, mandataire judiciaire,

DECIDE :

OBJET : Admission en non-valeur – Compagnie des cafés du sud

Le Conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur de la créance de la SAS COMPAGNIE DES CAFES DU SUD d'un montant de 60 750,17 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 28

Fait à Marseille le 21 septembre 2021,

Eric BERTON,

Président d'Aix-Marseille Université

